



5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50
FAX (41.22) 919 41 60
E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADR. TELEGR INTERPARLEMENT GENEVE

Genève, le 11 février 2005

REUNION-DEBAT PARLEMENTAIRE
DANS LE CADRE DU SYMPOSIUM PUBLIC DE L'OMC
Genève, 22 avril 2005

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Depuis quelques années, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tient régulièrement des symposiums publics annuels où les participants – occupant des fonctions diverses - gouvernement, parlement, société civile, entreprises, universités et médias - réfléchissent ensemble au fonctionnement du système commercial multilatéral et se penchent sur le fonctionnement institutionnel de l'OMC. L'Union interparlementaire a été associée à plusieurs reprises aux symposiums publics de l'OMC puisqu'elle a organisé dans ce cadre des événements parlementaires.

Nous avons appris récemment que le Symposium public de l'OMC se tiendrait cette année du 20 au 22 avril. Le Symposium 2005 revêt une importance particulière parce qu'il coïncide avec le 10^{ème} anniversaire de l'OMC, ce que reflète le thème choisi : "L'OMC 10 ans plus tard : Problèmes mondiaux et solutions multilatérales".

Vous êtes sans doute conscient des efforts que l'UIP et le Parlement européen ont faits pour apporter une dimension parlementaire à l'OMC par un processus connu sous le nom de *Conférence parlementaire sur l'OMC*, dont les sessions se tiennent annuellement. En vue de la prochaine session, qui doit se tenir à Hong Kong en décembre 2005 parallèlement à la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, l'UIP a pris l'initiative d'organiser le 22 avril 2005 une réunion-débat parlementaire dans le cadre du Symposium public de l'OMC.

La réunion-débat parlementaire se concentrera sur le thème *L'OMC a dix ans. Les accords de l'OMC suscitent un sentiment de "perte de souveraineté" : Les parlementaires doivent-ils s'en alarmer?* Cette question devrait présenter un intérêt particulier pour les législateurs en tant qu'élu. Parallèlement, elle est très importante pour l'OMC en raison de son mandat d'institution internationale normative. Les auteurs du récent rapport intitulé *L'Avenir de l'OMC : Relever les nouveaux défis institutionnels du nouveau millénaire*, établi par le Conseil consultatif pour le Directeur général de l'OMC, ont démontré que les idées fausses étaient répandues sur ce point.

La réunion-débat se penchera sur les conclusions de ce rapport dans une perspective parlementaire, apportant ainsi une nouvelle contribution au débat public sur cette question délicate.

La réunion-débat parlementaire se tiendra le vendredi 22 avril 2005, de 10 à 12h.30, dans la salle CR I du Siège de l'OMC. Elle sera ouverte à tous les parlementaires et autres personnes assistant au Symposium de l'OMC. Un programme détaillé de la réunion-débat sera affiché sur le site web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-f/wto-symp05.htm>) à la mi-mars.

Je souhaite vivement que les informations relatives au Symposium public de l'OMC et à la réunion-débat parlementaire qui se tiendra dans le cadre du programme officiel le 22 avril, soient portées à l'attention des diverses instances et des membres de votre parlement qui sont spécialisés dans les questions de commerce international et qui suivent les travaux de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

Veillez noter que, conformément à la pratique de l'OMC, les participants au Symposium doivent se charger eux-mêmes de tout ce qui concerne visa, voyage et hébergement à Genève. Il leur faut en outre s'inscrire au Symposium au moyen du formulaire d'inscription ci-joint, qu'ils doivent retourner par courrier électronique ou fax directement au Secrétariat de l'OMC avant la date limite officielle du 8 avril 2005. Ce formulaire peut aussi être téléchargé à partir du site web de l'OMC sur <http://www.wto.org>.

Je précise que le Secrétariat de l'UIP ne s'occupe pas des questions logistiques touchant à l'organisation du Symposium public de l'OMC. Pour des raisons pratiques, dont la tenue de la 112^{ème} Assemblée de l'UIP à Manille durant la première quinzaine du mois d'avril 2005, le Secrétariat de l'UIP ne sera absolument pas en mesure d'aider vos délégués pour ce qui concerne l'hébergement et autres arrangements à Genève, dont la responsabilité incombe à chaque participant.

Je saisis cette occasion pour réitérer notre invitation permanente à tous les parlementaires de passage à Genève à venir visiter le nouveau Siège de l'Union interparlementaire. Situé non loin de l'OMC, il porte le nom de "Maison des Parlements" et ses portes sont toujours ouvertes à ceux qui en sont les vrais propriétaires - les élus des peuples.

Je me réjouis à la perspective de recevoir les noms des représentants de votre parlement qui participeront au Symposium de l'OMC et à la réunion-débat parlementaire en avril prochain.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général